

Installez un équipement gaz dernière génération et faites des économies d'énergie

De 20% à 30% d'économies d'énergie ⁽¹⁾



LA CHAUDIÈRE GAZ : Un équipement à très haute performance énergétique

Technologie éprouvée, facile à installer, compacte et design, avec un excellent rapport performance/prix.

LA POMPE À CHALEUR HYBRIDE : Le meilleur de la pac combiné aux avantages du chauffage au gaz

Solution bi-énergie (gaz et électricité), plus écologique, permettant de se chauffer et de produire de l'eau chaude, avec un grand confort en toutes saisons.



De 30% à 40% d'économies d'énergie ⁽¹⁾

Le saviez-vous ? Associés à des systèmes de régulation programmables et connectés, les équipements gaz vous permettent **d'ajuster vos consommations** au plus proche de vos besoins réels et en fonction de la météo. Ils sont **compatibles avec le gaz vert**.

BON À SAVOIR

Ces équipements sont **éligibles au dispositif d'aides encadré par l'Etat** pour faire financer une partie de vos travaux, selon vos revenus⁽³⁾.

**LA RENTRÉE
DU CHAUFFAGE**
DU 1^{ER} OCT. AU 30 NOV.

Du 1^{er} octobre au 30 novembre, profitez d'offres dédiées pour installer un équipement gaz dernière génération et faire **des économies d'énergie !**

Nous vous accompagnons dans votre projet de chauffage au gaz



(1) Economies d'énergie en kWh d'énergie primaire par an, pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire : de 30% à 40% pour une pompe à chaleur hybride* et de 20% à 30% pour une chaudière THPE au gaz**, en fonction de l'ancienneté de la chaudière remplacée et de l'énergie d'origine. *Pompe à chaleur hybride : calculs réalisés par un bureau d'études indépendant sur la base de la méthode d'élaboration des diagnostics de performance énergétique (DCL-2021) **Chaudière à condensation (THPE) Source : ADEME (Le saviez-vous ? - Ademe) <https://www.ademe.fr/renseignements-monde-agricole/performance-energetique-energies-renouvelables/energie-bureaux/dossier/chauffage/saviez>
(2) Dispositif d'aides applicable conformément à la loi de Finances pour 2022 et à la réglementation en vigueur sur l'attribution de certificats d'économie d'énergie, sous conditions d'éligibilité accessibles pour chaque aide depuis les liens proposés sur <https://www.grdf.fr/particuliers/aides-renovation>, ou directement sur les sites du Ministère de la Transition écologique (www.ecologie.gouv.fr) et de l'Anah (www.anah.fr)
(3) Offre soumise à conditions. Nous contacter.
(4) Tarif de raccordement au 01/07/2022 encastrement du coffret compris : jusqu'à 610,65 € TTC (TVA à 10%). Offre destinée aux particuliers valable pour toute offre de raccordement Gazpack signée et transmise à GRDF entre le 01/10/2022 et le 30/11/2022 accompagnée du devis d'installation intérieure de chauffage au gaz signé entre le 01/10/2022 et le 30/11/2022, sous réserve d'un raccordement d'un logement situé à moins de 35 mètres du réseau existant en zone desservie GRDF et à minima pour un usage chauffage. Offre non cumulable avec toute autre contribution au raccordement GRDF.